

9 JUIN 2023

~~~~~

Date de Convocation...: 24 mai 2023

Date d’Affichage.....: 24 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice ..... : 23

Présents ..... : 15

Votants ..... : 17

N° 19/2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES :  
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES  
ET SUPPLÉANTS.

L’an deux mil vingt trois le 9 juin à 14 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni au siège de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Sylvain DURAND, Maire.

Étaient présents :

M Sylvain DURAND, Mme Laurence BÂCLE, M. Xavier MURAT, Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER, M Olivier GOUPILLON, M. Didier SCEOSOLE, M. Olivier PLOIX, Mme Brigitte GRANDO, M. DE OLIVEIRA César, M. PATRONE Vincent, Mme Edith SARDOU, M. David MARTIN, M. Julien CANTAGALLI, Mme Carole TERRIEN, Mme Céline CROISET,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine ABADIE à M Sylvain DURAND  
Mme Stéphanie SOULIÉ à M Xavier MURAT

Absents excusés :

M. BROSSARD Jean-Louis, Mme Liliane GUILLOSSOU, Mme Agnès GIRAUDON, M. Gilbert GUILLOCHIN, M. Thierry RICHARD, Mme LEMARECHAL Marielle

Vu le Code Electoral en notamment le livre II et le titre III « désignation des délégués des conseils municipaux »,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

Vu l’arrêté n° 78-2023-05 du 9 juin 2023, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l’élection des sénateurs du 24 septembre 2023

Vu la circulaire NOR/IOMA 2308397J du 30 mars 2023, désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le dimanche 24 septembre 2023 se dérouleront les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront, afin d’élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

Ces élections doivent avoir lieu le 9 juin.

La Commune de Villiers-Saint-Frédéric doit désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste par les conseillers municipaux suivant le système de la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par

conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandants de délégués et de suppléants à pouvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L289).

Les listes comprennent au maximum 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin. Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

- Monsieur le Maire, ou son remplaçant, président.
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés, présents à l'ouverture du scrutin.
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction, ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Une liste est candidate.

Celle de Monsieur Sylvain DURAND « Villiers Sénatoriales 2023 ».

Les résultats après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 17
- Bulletins nuls et blancs : 0
- Suffrages exprimés : 17

La liste « Villiers Sénatoriales 2023 », obtient :

- 7 délégués titulaires.
- 4 délégués suppléants.

Les personnes proclamées élues dans leur ordre de classement sont les suivantes :

| DÉLÉGUÉS TITULAIRES  |             |
|----------------------|-------------|
| M. DURAND            | Sylvain     |
| Mme BÂCLE            | Laurence    |
| M. MURAT             | Xavier      |
| Mme FERNAGU-BERTHIER | Anne-Gaëlle |
| M. GOUPILLON         | Olivier     |
| Mme GRANDO           | Brigitte    |
| M. SCEOSOLE          | Didier      |

| DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS |         |
|---------------------|---------|
| Mme TERRIEN         | Carole  |
| M. PLOIX            | Olivier |
| Mme SARDOU          | Edith   |
| M. PATRONE          | Vincent |

Les délégués titulaires et suppléants présents acceptent leurs fonctions respectives.

Le secrétaire de séance



Sylvain DURAND

Maire de Villiers-Saint-Frédéric